

	<p><i>Haut comité pour la transparence et l'information</i></p> <p><i>sur la sécurité nucléaire</i></p> <p><i>Groupe anomalie cuve du 16 janvier 2019</i></p> <p><i>Compte rendu de réunion</i></p>	
	<i>Version finale</i>	<i>Date de la réunion : 16/01/2019</i>

La réunion est ouverte à 14 heures par Pierre POCHITALOFF.

I. Retour sur la procédure d'autorisation de mise en service ayant donné lieu à la décision de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) du 9 octobre 2018 autorisant la mise en service et l'utilisation de la cuve du réacteur EPR de Flamanville

Julien COLLET rappelle en préambule que la procédure d'autorisation de mise en service ayant donné lieu à la décision de l'ASN du 9 octobre 2018 de Flamanville peut être découpée en deux phases courant respectivement du mois de juin 2017 à la parution de l'avis de l'ASN en octobre 2017 et de la fin de l'année 2017 à la décision de l'ASN du 9 octobre 2018.

La première phase a débuté par la publication d'une note d'information sur le calendrier d'instruction en date du 7 juin 2017, à la suite de plusieurs articles dans les médias faisant état de supposées conclusions avant la fin de la période d'instruction.

Une fois l'instruction des dossiers transmis par Areva NP et EDF achevée à la fin du mois de juin 2017, le rapport d'instruction et les recommandations du rapporteur ont été présentés au groupe permanent pour les équipements sous pression nucléaire en date des 26 et 27 juin. Cette réunion s'est tenue en présence d'observateurs extérieurs (HCTISN, ANCCLI, étrangers...), ce qui s'est avéré être un point très positif.

Le rapport d'instruction et les recommandations du rapporteur ont été présentés au Haut comité juste après leur présentation au groupe permanent lors de la réunion plénière du 27 juin 2017. Le rapport et l'avis du groupe permanent ont ensuite été immédiatement mis en ligne en date du 27 juin. La position de l'ASN a enfin été présentée dans le cadre d'une conférence de presse conjointe ASN/IRSN en date du 28 juin. Cette conférence de presse s'est accompagnée de la diffusion d'un communiqué de presse et d'une note technique.

S'est ensuite tenue la dernière réunion du cycle de rencontres de dialogue technique sur l'anomalie de la composition de l'acier sur la cuve du réacteur de l'EPR de Flamanville en date du 5 juillet 2017, dans le cadre de laquelle ont été présentées les conclusions de l'instruction et la position de l'ASN. Les scénarios alternatifs ont également été présentés par EDF et Areva NP, qui participaient pour la première fois au dialogue technique. Les échanges se sont très bien déroulés, et cette

réunion fut sans doute la plus intéressante du cycle. Les réactions des parties prenantes en séance ont été utiles à l'ASN dans le cadre de l'élaboration de sa décision.

Cette réunion a été suivie de la consultation du public, organisée entre le 10 juillet et le 12 septembre 2017. 13 800 contributions ont été déposées sur le site de l'ASN, ce qui constitue un record. Une synthèse de ces contributions a été mise en ligne sur la page de la consultation.

L'avis de l'ASN a ensuite été présenté à la sous-commission permanente du Conseil Supérieur de la Prévention des Risques Technologiques (CSPRT) pour les appareils à pression (SCPAP). Le ministère et le président du CSPRT s'étant prononcés en faveur d'une consultation de la formation plénière du CSPRT, l'avis de l'ASN a également été soumis à la consultation de ce conseil en date du 19 septembre 2017. Le CSPRT a formulé trois recommandations d'aménagement du texte, qui ont été prises en compte dans l'avis final.

Ce processus a abouti à la publication de l'avis final de l'ASN en date du 10 octobre 2017¹. Cet avis concluait que l'anomalie n'était pas de nature à remettre en cause la mise en service et l'utilisation de la cuve, sous réserve que :

- des contrôles non destructifs supplémentaires du fond de la cuve soient mis en œuvre lors des requalifications du circuit primaire principal ;
- le couvercle ne soit pas utilisé au-delà du 31 décembre 2024 ;
- Areva NP et EDF confirment dans la demande d'autorisation leurs engagements en matière de suivi en service ;
- Areva NP confirme, dans la demande d'autorisation, les chargements mécaniques sur le couvercle dans la situation d'éjection de grappe.

La publication de l'avis de l'ASN a été suivie de la mise en ligne d'une note d'information le lendemain.

La procédure ayant conduit à la décision de l'ASN du 9 octobre 2018 est ensuite entrée dans sa seconde phase, de nature plus administrative. Il restait à achever les évaluations de conformité de la cuve sur les exigences réglementaires, hormis les aspects relevant de l'anomalie. Ce travail s'est poursuivi jusqu'à la fin du premier semestre 2018. Il s'est achevé par le dépôt de la demande d'autorisation par Areva NP (devenue Framatome) en date du 13 juillet 2018. Cette demande comprenait une justification de la demande, la prise en compte des demandes figurant dans l'avis de l'ASN (suivi en service, éjection de grappe) ainsi que la conclusion de l'évaluation de conformité de la cuve aux exigences réglementaires (hors anomalie).

Compte tenu du faible nombre d'éléments nouveaux, cette demande a été instruite par l'ASN de manière relativement rapide. Le projet de décision a ainsi pu être soumis à la consultation du public sur le site de l'ASN entre le 3 et le 24 septembre 2018. 571 contributions ont été reçues dans ce cadre. Une synthèse des contributions a été mise en ligne à l'issue de la consultation. En réponse aux questions posées dans le cadre de la consultation, l'ASN a notamment apporté des précisions concernant le principe de la consultation du public, le traitement différencié entre le fond et le

¹ Avis n° 2017-AV-0298 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 10 octobre 2017 relatif à l'anomalie de la composition de l'acier du fond et du couvercle de la cuve du réacteur EPR de la centrale nucléaire de Flamanville (INB n° 167)

couvercle, les prescriptions relatives aux contrôles en service et au programme de suivi du vieillissement et la faisabilité du remplacement du couvercle et de sa gestion en tant que déchet.

Le projet de décision a ensuite été soumis à la consultation de la SCPAP du CSPRT en date du 18 septembre 2018. La SCPAP a émis un avis favorable.

L'ASN a enfin adopté sa décision finale en date du 9 octobre 2018². Sa décision est une autorisation de l'utilisation de la cuve avec une limite fixée à fin 2024 pour le couvercle. La décision contient des prescriptions relatives au programme d'essais de suivi du vieillissement thermique et aux contrôles supplémentaires de fond de cuve. Cette décision a fait l'objet d'une information du public par le biais d'une note d'information publiée le 10 octobre dernier.

La décision de l'ASN fait aujourd'hui l'objet d'un contentieux porté par plusieurs associations. Ce contentieux porte principalement sur l'applicabilité de l'article 9 de l'arrêté du 30 décembre 2015 modifié relatif aux équipements sous pression nucléaires et à certains accessoires de sécurité destinés à leur protection à la cuve de l'EPR. Les mémoires sont en cours de rédaction.

Le dossier de la cuve du réacteur EPR de Flamanville constitue pour l'ASN une référence de ce qu'elle peut mettre en œuvre en matière de participation et d'information du public. Il a plus particulièrement permis de mettre en œuvre l'ensemble des outils de l'ASN (ouverture du groupe permanent d'experts, conférences de presse, vidéos, etc.), ainsi que d'illustrer l'intérêt d'une participation du public au début de l'instruction, cette participation ayant été facilitée par la longue durée d'instruction du dossier.

L'information du public a essentiellement été réalisée par les organismes publics tels que l'ASN et l'IRSN. Il a ainsi été nécessaire de recourir à des ressources plutôt rares et mobilisées par l'instruction des dossiers. Le dossier a, à l'inverse, été peu porté publiquement par les industriels.

Une dizaine de personnes ont adressé une vingtaine de demandes de transmission d'informations au titre de l'article 19 de la loi TSN³. Compte tenu du fait qu'un certain nombre d'informations sont tenues confidentielles par la loi, le traitement de ces demandes a nécessité de nombreuses interactions avec les industriels, et donc un temps important.

Jacky BONNEMAINS souligne qu'il n'est pas normal que la consultation du CSPRT ne figure pas dans la liste des visas de la décision de l'ASN.

Julien COLLET rappelle que le CSPRT a été consulté sur le projet d'avis, et non sur le projet de décision. La consultation du CSPRT sur le projet de décision n'était pas requise par la réglementation, en vertu de laquelle l'autorité compétente est la SCPAP. La consultation de la SCPAP figure bien dans les visas. Viser une consultation réglementaire antérieure d'un an au dépôt de la demande par l'exploitant n'aurait pas eu de sens. Le CSPRT a eu l'occasion de se prononcer sur le fond du dossier en 2017, et ses trois recommandations ont été prises en compte. La décision

² Décision n° 2018-DC-0643 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 9 octobre 2018 autorisant la mise en service et l'utilisation de la cuve du réacteur EPR de la centrale nucléaire de Flamanville (INB n°167)

³ Loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire

du 9 octobre 2018 vise d'ailleurs l'avis du 10 octobre 2017, qui vise lui-même la consultation du CSPRT.

Jacky BONNEMAINS estime qu'il n'est pas normal que le CSPRT n'ait pas été consulté sur le projet de décision.

Yannick ROUSSELET rappelle que les travaux du groupe de travail ont rencontré quelques difficultés au démarrage. Ces travaux ont finalement pu avancer grâce à la publication, par l'ASN d'une synthèse et de la chronologie de ses échanges avec Areva au sujet de la fabrication de la cuve de l'EPR. Ce travail mérite d'être souligné.

Yannick ROUSSELET rejoint par ailleurs Monsieur Collet quant au fait que la présence d'observateurs extérieurs au sein du groupe permanent d'experts a été un point positif. Il serait souhaitable que ce mode de fonctionnement soit renouvelé pour d'autres dossiers sensibles.

Julien COLLET indique qu'un frein à ce mode de fonctionnement sont les experts eux-mêmes, dont la liberté de parole peut être bridée par la présence d'observateurs extérieurs. Ce dispositif doit donc être utilisé de manière proportionnée.

Yves LHEUREUX confirme que la présence d'observateurs extérieurs a été un point positif. Ces derniers n'ont pas perturbé les échanges. Leur présence leur a en outre permis de monter en compétence, et donc de participer à la consultation de manière plus constructive. Il reste toutefois certain que ce dispositif doit être utilisé avec parcimonie.

II. Point d'information des exploitants EDF et Framatome sur la réalisation de la machine d'inspection en service prévue pour le contrôle en service de la cuve du réacteur EPR de Flamanville et sur la commande du futur couvercle de la cuve

1. EDF

Benoît LACAVE indique que la visite complète initiale a été réalisée. Cette visite a plus précisément porté sur les parties internes et externes de la calotte du couvercle de la cuve et sur la partie externe de la calotte du fond de la cuve. Les inspections de la calotte du couvercle et de la calotte du fond de la cuve n'ont fait ressortir aucun défaut au niveau des zones inspectées.

Il reste aujourd'hui à concevoir l'outil d'inspection de la cuve qui sera utilisé dans le cadre de la visite complète 1, qui aura lieu lors du premier arrêt après le démarrage de la centrale. Cet outil devra permettre de d'effectuer des contrôles sur toute l'épaisseur du fond de la cuve. Un appel d'offres a été lancé en vue de la conception de cet outil. L'étape suivante consistera à développer un outil permettant d'avoir un procédé de contrôle pour les visites décennales. Un appel d'offres a également été lancé sur ce point.

Yannick ROUSSELET souhaite savoir quelles étaient les prescriptions de l'ASN à ce sujet.

Julien COLLET indique que les industriels souhaitaient qu'une condition soit édictée concernant la faisabilité des essais. Au vu des technologies existantes, qui ne permettent pas de réaliser les essais nécessaires, l'ASN a indiqué aux industriels qu'une nouvelle demande d'autorisation pourrait

être déposée si un nouvel état de l'art permettant de procéder aux essais nécessaires était développé. La prescription de l'ASN pourra alors évoluer si cela apparaît pertinent.

Jean-Paul LACOTE souhaite savoir quelle sera la durée de conception de l'outil.

Bruno MARCHAL précise que l'appel d'offres est en cours concernant le fond de cuve. L'outil sera prêt pour la visite complète 1.

Jacky BONNEMAINS souhaite savoir si Framatome est en situation de monopole dans le cadre des deux appels d'offres.

Bruno MARCHAL précise que la MIS⁴ est adaptée à la réglementation française. Il est donc probable que Framatome soit en situation de monopole dans le cadre du premier appel d'offres. Sachant qu'il porte sur un élément plus novateur, le second appel d'offres est plus concurrentiel.

Jacky BONNEMAINS constate que le document remis aux membres du groupe de suivi indique que les résultats des inspections réalisées dans le cadre de la visite complète initiale n'ont apporté « aucune indication pouvant correspondre au défaut recherché dans les zones inspectées ». Se pose la question de savoir si d'autres défauts ont pu être décelés dans le cadre de ces inspections.

Benoît LACAVE répond par la négative.

Jacky BONNEMAINS souhaite savoir si ces inspections ont été réalisées en collaboration avec l'APAVE.

Bruno MARCHAL objecte que ces inspections ont été réalisées par Framatome sous la direction de l'exploitant.

2. Framatome

Bruno MARCHAL rappelle en préambule que le périmètre de la fabrication du couvercle de rechange de Flamanville 3 porte sur le couvercle (bride, calotte et adaptateurs), les mécanismes de commande de grappe, une partie des équipements du couvercle (IC, câblerie...) et l'installation.

Concernant les mécanismes de commande de grappe, les approvisionnements sont en cours. Ils se poursuivront en 2019, avant que la fabrication des mécanismes de grappe ne débute en 2020.

S'agissant du couvercle, les approvisionnements en provenance du fournisseur japonais JSW sont en cours. La bride de couvercle et la calotte de couvercle ont été coulées en novembre 2018. La fabrication du couvercle débutera en 2020.

Concernant enfin les autres équipements, une pré-étude sera réalisée en 2019 pour définir les modalités de montage en tenant compte de la durée des arrêts de tranche.

Le déroulement du planning est conforme à ce qui était prévu initialement.

⁴ Machine d'Inspection en Service

Les prochaines étapes réglementaires à réaliser en 2019 sont la réalisation de l'analyse de risques réglementaires concernant la réalisation des soudures au niveau des zones des traversées du couvercle ainsi que la qualification technique de la bride et de la calotte. Un document de synthèse sera fourni pour instruction à l'ASN en 2019.

Jean-Paul LACOTE s'interroge quant au coût de ces opérations.

Bruno MARCHAL précise que le coût d'un couvercle tout équipé se situe entre 50 et 100 millions d'euros.

Yannick ROUSSELET souhaite savoir s'il existe une volonté des industriels français de travailler en commun sur ces sujets.

Bruno MARCHAL confirme que les experts des industriels réalisent régulièrement des présentations dans le cadre de conférences scientifiques. Deux séances de présentation de l'ensemble du dossier ont par exemple été réalisées avec l'IRSN dans le cadre d'une conférence internationale sur les appareils à pression (conférence PVP⁵), qui est un événement particulièrement important pour le secteur des équipements sous pression. La communication est toutefois restée limitée aux éléments déjà publics.

L'outil de communication principal reste le site internet de Framatome, structuré de manière didactique et sur lequel figurent notamment des communiqués de presse, des brèves, un certain nombre de questions-réponses, des vidéos et des notes.

Elisabeth BLATON souligne que la page internet concernant la cuve du réacteur EPR et l'instruction du dossier est difficilement accessible depuis la page d'accueil du site de Framatome. Elle n'est notamment pas accessible depuis l'onglet « Grands projets » parmi lesquels figure le projet EPR de Flamanville.

Bruno MARCHAL fera remonter cette information.

Bertrand DE L'EPINOIS précise que cette page est accessible via le deuxième des cinq liens réunis sous le titre « Qualité de fabrication des composants des réacteurs nucléaires ».

Elisabeth BLATON s'interroge quant à l'avancée du programme d'essais concernant le vieillissement thermique, qui devait être réalisé à partir de pièces représentatives.

Bruno MARCHAL se renseignera sur ce point.

Julien COLLET précise que l'échéance relative à la transmission des premiers résultats de ce programme est fixée à la deuxième requalification complète du circuit primaire principal du réacteur.

⁵ Pressure Vessels & Piping conference

III. Examen de la mise en œuvre des recommandations émises par le Haut comité dans le cadre de son rapport intermédiaire de juin 2017 sur la cuve EPR et échanges et discussions en vue de la proposition d'un avis aux membres du Haut comité

Karine HERVIOU indique que sa présentation va principalement porter sur la journée de dialogue technique du 5 juillet.

Quatre réunions ont été organisées par l'ANCCLI, la CLI de Flamanville, l'ASN et l'IRSN entre décembre 2015 et juillet 2017 sur le dossier relatif à l'anomalie de la composition de l'acier de la cuve du réacteur EPR de Flamanville. Ces réunions ont rassemblé trente à cinquante participants. Y ont notamment été évoqués le processus de justification, la représentativité des pièces sacrificielles, les contrôles, les résultats, les évaluations, les scénarios alternatifs et les éléments de prise de position. Les représentants de la société civile ont pu exprimer leurs points de vue dans le cadre de ces réunions.

38 des 51 participants à la réunion du 5 juillet 2017 ont rempli un questionnaire de satisfaction distribué à l'issue de la réunion. Les retours sont principalement le fait de membres de CLI, de l'ANCCLI ou d'associations.

Les retours ont été exclusivement favorables ou plutôt favorables concernant le choix des thématiques et l'intérêt des présentations. Ils ont été légèrement plus mitigés concernant la durée des discussions et l'apport de réponses concrètes aux questions des participants, avec quelques réponses plutôt négatives. Les retours ont été très positifs concernant l'implication dans les échanges et l'organisation générale de la journée.

Il apparaît dans le détail que les retours positifs sont principalement le fait de membres de CLI ou de l'ANCCLI. Les retours des associations sont plus nuancés, mais il est difficile d'en tirer des généralités compte tenu de leur faible nombre. Les deux retours formulés par les exploitants sont positifs.

Les points forts identifiés dans le cadre du questionnaire sont la qualité et la pédagogie des présentations, la qualité des échanges et un bon équilibre entre les présentations et les échanges.

Les suggestions de sujets formulées par les répondants au questionnaire portent sur les raisons du remplacement du couvercle de la cuve, le programme de R&D lancé par EDF sur les pièces sacrificielles, la sûreté des trois barrières, la durée de fonctionnement et l'avenir de la filière ainsi que sur les autres équipements suivants : tuyauterie, robinetterie, pompe, système électrique, système numérique et les générateurs de vapeur (augmentation du taux de bouchage sur les réacteurs 1300 MWe).

Les points faibles sont le caractère technique des sujets et la densité de la journée, le nombre important d'interventions dogmatiques et anti-nucléaires, un sentiment d'incertitude, de doute et de perte de confiance, le manque d'exposés de points de vue différents ainsi que le caractère hétérogène des connaissances et des attentes du public.

Les suggestions de méthode portent sur le recensement des questions en début de réunion, la présentation d'autres points de vue, l'organisation des dialogues le plus en amont possible des

décisions et le lancement d'une enquête sur un territoire concernant les enjeux, dans l'objectif de comparer les résultats aux sujets identifiés par les experts.

Yannick ROUSSELET souligne qu'il convient de relativiser les retours des associations, qui sont davantage des déclarations de principe. Les associations continueront à participer aux réunions de ce type. **Yannick ROUSSELET** précise en outre ne pas avoir eu le sentiment d'assister à un grand nombre de prises de position dogmatiques ou antinucléaires.

Karine HERVIOU précise que deux ou trois interventions de ce type ont été recensées. Les échanges ont toutefois été rapidement recadrés par les organisateurs.

Yves LHEUREUX souligne que plus d'une dizaine de CLI étaient représentées, en dépit du caractère local de la problématique de la cuve EPR. Cette situation atteste du fait que les sujets de ce type intéressent au-delà des territoires concernés. Tel n'était pas le cas par le passé. Ce point constitue un signe positif concernant la volonté de montée en compétence des CLI par le biais des dialogues techniques ou par leur participation aux groupes permanents. Il est toujours souhaitable de pouvoir organiser des réunions de ce type le plus en amont possible. Il convient en outre de remercier les exploitants, qui ont réalisé des efforts importants en matière de transmission et de transparence des informations mises à disposition des membres de CLI dans le cadre des réunions de ce type.

Yannick ROUSSELET confirme que la situation s'est nettement améliorée sur ce point. Des progrès restent toutefois à réaliser.

Christophe FAUCHEUX souligne que cette évolution est également à mettre au crédit des acteurs des CLI, dont la présidence a longtemps été assurée par des professionnels du secteur ou des antinucléaires. Les positions des présidents des CLI sont aujourd'hui plus équilibrées.

Jean-Paul LACOTE indique qu'il est normal que des positions de principe aient été exprimées par les associations dans un premier temps compte tenu de leur faible niveau d'information au début du dossier.

Yves LHEUREUX précise qu'un autre effet positif de ce vaste processus de dialogue est que l'ANCCLI a recueilli de nombreuses contributions des CLI dans le cadre de la consultation sur l'avis lancée par l'ASN au cours de l'été 2017. Compte tenu de leur diversité, ces contributions n'ont pas été synthétisées, mais reprises in extenso dans le cadre de la contribution de l'ANCCLI.

Yannick ROUSSELET s'interroge quant à la forme que prendra l'avis qui sera soumis au Haut comité par le groupe de suivi.

Elisabeth BLATON souligne que l'objectif est de produire un document synthétique. Il serait souhaitable que cet avis reprenne les éléments de contexte en rappelant notamment la saisine du Haut comité par le ministère, la constitution du groupe de suivi et la rédaction du rapport intermédiaire en juin 2017. Il serait souhaitable que l'avis reprenne ensuite les recommandations du rapport intermédiaire en identifiant celles qui ont été mises en œuvre et celles qui restent à l'être. De nouvelles recommandations pourraient enfin être formulées.

La première recommandation du rapport intermédiaire portait sur le fait qu'EDF et Areva n'avaient pas réalisé de communication concernant les scénarios alternatifs envisagés.

Bruno MARCHAL précise que les documents demandés ont été mis en ligne sur le site de Framatome. Seuls les noms et le coût des opérations ont été occultés.

Elisabeth BLATON indique qu'il sera donc indiqué dans l'avis que la première recommandation a été mise en œuvre.

Yannick ROUSSELET indique qu'il sera nécessaire de préciser ce qu'est Framatome.

Elisabeth BLATON rappelle que la deuxième recommandation portait sur le fait qu'EDF et Areva NP devaient rendre publiques les réponses aux courriers que l'ASN leur a adressés depuis 2006. Une autre recommandation portait sur une information périodique plus fréquente de la part d'EDF et d'Areva à destination du public concernant le contenu de la démarche et son avancement. Une note de synthèse sur ce point a été mise en ligne sur le site de Framatome.

Bruno MARCHAL précise que deux notes portant respectivement sur la synthèse de tous les essais mécaniques et sur la représentativité ont été ajoutées à la suite de la réunion plénière du Haut comité en juin 2017. Les réponses aux courriers de l'ASN n'ont pas été mises en ligne, mais un lien présentant l'historique de la fabrication de la cuve figure sur le site internet de Framatome.

Yannick ROUSSELET indique que l'avis devra préciser que la recommandation concernant l'information périodique du public concernant le contenu de la démarche et son avancement a été mise en œuvre, mais que celle concernant la publication des réponses aux courriers de l'ASN ne l'a pas été.

Bertrand DE L'EPINOIS souligne que l'historique apporte beaucoup plus d'informations que les réponses aux courriers de l'ASN.

Yannick ROUSSELET maintient que le fait de ne pas publier les réponses aux courriers de l'ASN peut engendrer une certaine suspicion. Il serait souhaitable que ces réponses soient publiées, et ce d'autant plus qu'elles contiennent peu d'éléments sensibles et que peu de personnes en prendront réellement connaissance.

Elisabeth BLATON indique qu'il sera précisé dans l'avis que la recommandation concernant l'information du public sur le contenu de la démarche et son avancement a été mise en œuvre, mais que celle concernant la publication des réponses aux courriers adressés par l'ASN depuis 2006 ne l'a pas été. Cette recommandation pourra être réitérée.

Yannick ROUSSELET souligne que la décision d'EDF et de Framatome de ne pas communiquer les réponses aux courriers de l'ASN est une position politique regrettable.

Jean-Paul LACOTE indique qu'il est important que les informations mises à disposition du public puissent être comprises par ce dernier. Une des recommandations du rapport intermédiaire portait d'ailleurs sur la nécessité de veiller à ce que les informations mises à disposition du public soient hiérarchisées, accompagnées d'éléments de compréhension et rédigées dans un langage pédagogique.

Bertrand DE L'EPINOIS précise que c'est pour cette raison que les réponses aux courriers de l'ASN ne sont pas rendues publiques à l'état brut.

Yannick ROUSSELET souligne que les éléments bruts sont complémentaires aux notes de synthèse pédagogiques publiées sur le site de Framatome.

Bertrand DE L'EPINOIS rappelle qu'une frise présentant l'historique au travers de 25 ou 30 dates a été produite.

Elisabeth BLATON indique qu'il sera précisé dans l'avis que les informations présentées sur les sites internet des acteurs concernés ont été hiérarchisées et qu'une attention particulière a été portée à leur lisibilité.

Yves LHEUREUX souligne que la publication des réponses des exploitants aux lettres de l'ASN est un sujet général, qui n'est pas directement lié au dossier relatif à la cuve du réacteur EPR. Il pourrait donc être possible de tirer parti des bonnes pratiques utilisées dans le cadre du dossier concernant la cuve du réacteur EPR en formulant une recommandation plus générale incitant les exploitants à donner accès aux réponses aux courriers de l'ASN, au moins aux membres des CLI.

Yannick ROUSSELET précise que cette recommandation figure déjà dans un autre rapport. Il semble toutefois logique de la reprendre dans l'avis discuté ce jour.

Bertrand DE L'EPINOIS indique que la publication des réponses aux courriers de l'ASN devrait nécessairement être accompagnée par une publication de notes explicatives. Le fait de savoir que ces réponses seront publiées risque en outre de brider l'expression de leurs auteurs.

Yannick ROUSSELET rappelle que ces réponses sont déjà accessibles au public sur le plan juridique.

Julien COLLET souligne que les réponses des exploitants seraient peut-être de meilleure qualité si elles étaient rendues publiques. Il rappelle en outre que l'ASN a rencontré des difficultés avec Areva concernant la publication du dossier concernant l'anomalie de la cuve. La première version du dossier n'a pu être publiée en raison du fait qu'il n'avait pas été conçu pour être rendu public. L'ASN avait alors enjoint Areva à concevoir le second dossier de manière à ce qu'il puisse être rendu public ultérieurement. Une recommandation en ce sens pourrait être formulée.

Elisabeth BLATON le confirme. Une recommandation générale incitant les exploitants à élaborer les documents et rapports en prenant en compte dès le début de leur élaboration qu'ils pourraient être mis à disposition du public, dans la limite du respect du secret industriel et commercial, figurera dans l'avis.

La recommandation suivante portait sur la traduction en anglais des différents supports d'information par les différentes parties intéressées. Le rapport du Haut comité a été traduit en anglais.

Bruno MARCHAL précise que le site de Framatome est également traduit en anglais. Tous les documents attachés ne sont toutefois pas nécessairement traduits.

Julien COLLET ajoute que l'ASN dispose également d'un site en anglais, sur lequel figurent un certain nombre de documents traduits en anglais, dont notamment l'avis de l'ASN d'octobre 2017 et sa décision d'octobre 2018.

Benoît LACAVE indique que le site d'EDF comprend peu d'éléments concernant l'EPR. Il n'est en outre pas certain que ces éléments soient traduits en anglais.

Elisabeth BLATON souligne qu'un lien vers le site de Framatome pourrait être présenté sur le site d'EDF. L'avis indiquera que les différents documents relatifs au dossier EPR ont été mis à disposition en anglais par les acteurs concernés. L'avis précisera également que les journées de dialogue technique se sont poursuivies avec la réunion du 5 juillet 2017.

Yannick ROUSSELET indique qu'il serait souhaitable que l'avis comporte une recommandation concernant la participation d'observateurs aux groupes permanents, en la limitant aux dossiers d'importance.

Elisabeth BLATON propose d'ajouter une recommandation générale concernant l'ouverture des groupes permanents à des observateurs au cas par cas.

Des recommandations pourraient également être formulées concernant les prochaines étapes du dossier EPR.

Benoît BETTINELLI souligne qu'il serait souhaitable que la lisibilité du calendrier du projet soit améliorée.

Jacky BONNEMAINS ajoute qu'il serait souhaitable que l'articulation entre le calendrier de mise en service de l'EPR et les échéances fixées par l'ASN soit précisée.

Julien COLLET précise qu'un calendrier mis à jour pourrait sans doute être présenté par EDF lors de la réunion plénière du 19 mars 2019 et dans le cadre du dossier de demande de mise en service de l'EPR.

Elisabeth BLATON propose une recommandation à EDF visant à faire apparaître, à chaque mise à jour de son planning de chantier, les différentes échéances prescrites par l'ASN.

Compte tenu du nombre de reports déjà constatés, **Jacky BONNEMAINS** se positionne en faveur d'une recommandation incitant EDF à procéder à une mise à jour de son planning de chantier tous les six mois.

Bertrand DE L'EPINOIS indique qu'il semble préférable de communiquer sur des délais et des périodes plutôt que sur des dates précises en lien avec le calendrier de démarrage de l'EPR, faute de quoi le calendrier devra être réactualisé très régulièrement, en liant ces délais avec l'échéance de 2024.

Elisabeth BLATON propose la recommandation suivante : « *Le HCTISN recommande à EDF d'explicitier les différentes échéances prescrites par l'ASN* ».

Yves LHEUREUX indique qu'il serait intéressant qu'une foire aux questions (FAQ) présentant l'ensemble des questions posées sur le dossier soit mise à disposition du public.

Benoît BETTINELLI souligne qu'il aurait été souhaitable qu'une FAQ soit réalisée au début du dossier. Il semble peu pertinent de réaliser une FAQ aujourd'hui, de nombreux documents étant déjà disponibles.

Yves LHEUREUX précise qu'il serait difficile de retrouver l'ensemble des documents existants pour quelqu'un qui se pencherait sur le dossier à partir d'aujourd'hui.

Elisabeth BLATON propose une recommandation invitant chaque acteur à procéder à un archivage des différentes informations produites. Une autre recommandation sera ajoutée concernant l'intérêt de prévoir des consultations dès le début de l'instruction.

Jacky BONNEMAINS souligne qu'il serait intéressant que des informations soient régulièrement communiquées concernant le fonctionnement des autres EPR, et notamment de l'EPR chinois.

Bertrand DE L'EPINOIS confirme qu'il serait possible de réaliser un point concernant le fonctionnement des autres EPR au moment du démarrage de Flamanville 3. EDF devra toutefois rester prudente concernant les informations communiquées au sujet d'EPR localisés au sein d'autres pays.

Julien COLLET ne voit pas l'intérêt de communiquer concernant le fonctionnement des autres EPR, hormis en cas de problème nouveau. Il préfère donc que ne soit pas formulé de recommandation sur ce point et d'acter aujourd'hui que les éventuels incidents feront l'objet d'échanges en réunion plénière ou en bureau du Haut comité.

Bertrand DE L'EPINOIS souligne qu'il pourrait également être intéressant de réaliser un point concernant ce qui fonctionne bien.

Elisabeth BLATON propose la recommandation suivante : « *Le HCTISN recommande que les exploitants et l'ASN informent les membres du Haut Comité de la mise en service des différents EPR et du REX associé* ».

Julien COLLET souligne que ces informations sont déjà facilement accessibles.

Elisabeth BLATON indique que la recommandation ci-dessous sera surlignée en jaune dans le projet d'avis. Son maintien sera débattu ultérieurement.

Pierre POCHITALOFF souligne qu'il serait souhaitable de recommander la mise en place d'un vrai Conservatoire des Arts et Métiers en France afin d'éviter la perte de savoir-faire concernant le nucléaire.

Benoît BETTINELLI signale que ce point porte sur la politique industrielle de la France, qui ne relève pas du champ du Haut comité.

Christophe FAUCHEUX indique qu'il serait souhaitable de formuler une recommandation concernant la gestion des compétences, et ce afin d'éviter la perte de compétences au sein des entreprises.

Jacky BONNEMAINS ajoute que les compétences doivent rester localisées en France.

Elisabeth BLATON propose la formulation suivante : « *Le HCTISN souligne l'importance de la stratégie du management des compétences dans les entreprises de notre filière industrielle* ».

Elisabeth BLATON rappelle par ailleurs que l'anomalie concernant la cuve du réacteur EPR a été détectée neuf ans après sa fabrication. Une recommandation pourrait être formulée concernant la nécessité de renforcer les contrôles au moment de la fabrication.

Julien COLLET souligne que le problème est lié au fait que le sujet de l'EPR a été ouvert dans le cadre d'une période transitoire difficile liée à une nouvelle réglementation. Le problème ne se poserait pas dans les mêmes termes aujourd'hui.

Jacky BONNEMAINS maintient qu'il serait souhaitable de formuler une recommandation concernant la présentation du retour d'expérience des autres EPR.

Julien COLLET propose de ne pas formuler de recommandations sur ce point, mais de réaliser une présentation à ce sujet dans le cadre d'une réunion plénière du Haut comité. L'ASN et les exploitants pourraient en outre s'engager quant au fait que les éventuels problèmes qui se poseraient par la suite pourraient être présentés au fil de l'eau au Haut comité.

Elisabeth BLATON propose la formulation suivante : « *Le HCTISN recommande que les exploitants et l'ASN informent les membres du Haut comité de la mise en service des EPR et du REX associé / A discuter en plénière (pour inscription au CR)* ».

Elisabeth BLATON maintient par ailleurs qu'il serait souhaitable de formuler une recommandation concernant le fait que les contrôles doivent être anticipés.

Bruno MARCHAL indique qu'il semble inutile de recommander aux industriels de respecter les règles de l'art de leur profession.

Julien COLLET souligne qu'il pourrait tout de même être souhaitable de formuler une recommandation concernant les opérations irréversibles.

Elisabeth BLATON propose d'introduire dans le projet d'avis un « *point de vigilance/prudence concernant les opérations irréversibles (réalisation par les industriels des contrôles qualité des pièces, et en particulier sur les opérations irréversibles)* ».

Une première version du projet d'avis sera rapidement transmise aux membres du groupe de suivi afin de constituer une première base d'échange. Il est proposé aux membres du groupe de valider ce projet par échanges de courriels.

L'objectif est que le projet d'avis soit finalisé au début du mois de mars afin qu'il puisse être soumis au Haut comité dans le cadre de la prochaine réunion plénière.

La séance est levée à 17 heures 05.

Liste des participants

Membres du groupe de suivi :

BONNEMAINS Jacky	Collège des associations
FAUCHEUX Christophe	Collège des organisations syndicales
LACOTE Jean-Paul	Collèges des associations
POCHITALOFF Pierre	Pilote du groupe de suivi, collègue des organisations syndicales
ROUSSELET Yannick	Collège des associations

Invités :

COLLET Julien	ASN
DE L'EPINOIS Bertrand	EDF
HERVIOU Karine	IRSN
LACAVE Benoît	EDF
LEFRANCOIS André	FRAMATOME
LHEUREUX Yves	ANCCLI
MARCHAL Bruno	FRAMATOME

Secrétariat du Haut comité :

BETTINELLI Benoît	Secrétaire Général
BLATON Elisabeth	Adjointe au secrétaire général